

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Lundi, le 3 février 2020, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois
M. le conseiller	André Dufour

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

036-2020

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 3 FÉVRIER 2020.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2020.

3.2 Séance spéciale du 27 janvier 2020 – 19 h.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

4.1 Comités – Modifications

4.2 Abrogation de la résolution 29-2020.

4.3 Appropriation – Remboursement de la dette.

4.4 Vente pour défaut de paiement des taxes municipales.

5.0 SÉCURITÉ INCENDIE:

5.1 Entente intermunicipale d'entraide en mesure d'urgence (Sécurité civile) – Autorisation de signatures.

5.2 Directeur du service incendie – Entente – Municipalité de Saint-Honoré.

5.3 Achat de 4 habits – Pompiers.

6.0 TRANSPORT ROUTIER:

6.1 Permis d'intervention – Ministère des Transports du Québec – Autorisation.

7.0 HYGIÈNE DU MILIEU:

7.1 Vidange de fosses septiques – Renouvellement.

7.2 Programmation – TECQ – 2019-2023.

8.0 CORRESPONDANCE.

9.0 AFFAIRES NOUVELLES :

- 9.1** Analyse de vulnérabilité – Prises d'eau potable.
- 9.2** Division en districts électoraux – Reconduction.
- 9.3** Cadets.

10.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

037-2020

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

038-2020

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 27 janvier 2020 – 19 h.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 27 janvier 2020, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

039-2020

Comités – Nominations.

Liste des membres du conseil municipal - Représentants 2020-2021								
COMITÉS :	Nombre de représentants	Catherine Morissette Maire	Paul Pineault District 1	Sylvie Larouche District 2	Germain Grenon District 3	André Dufour District 4	Philippe Dufour District 5	Richard Sirois District 6
Conseil administration - Pêche Blanche – CA	2				X			X
Développement Falardeau - CA	3	X (resp.)	X				X	
Comité de développement durable de Falardeau (CDDF)	1					X		
Urbanisme	1						X (resp.)	
Loisirs et culture	1			X				
Forêt	1		X (resp.)					
Finances	2			X		X		
Cadets	1		X					
Camping Oasis	2					X		X
Transport Adapté	1							X
Dossier des Aînés – Maison des jeunes	1						X (resp.)	
TOTAL	16	1	3	2	1	3	3	3

* Mme le maire est autorisée d'office à assister à tous les comités.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les nominations mentionnées dans le tableau ci-dessus, soient et sont acceptées.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: M. le conseiller Paul Pineault
Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Philippe Dufour
M. le conseiller Richard Sirois

CONTRE: M. le conseiller Germain Grenon

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

040-2020

Abrogation de la résolution 29-2020.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la résolution 029-2020 adoptée à la séance ordinaire du 13 janvier dernier relative à la nomination d'un responsable sur le Comité de Développement Falardeau, soit et est abrogée. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

041-2020

Appropriation – Remboursement de dette.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau approprie à l'année courante la somme de 910 000 \$ à même sa réserve pour la dette afin de contribuer à rembourser par anticipation le solde des règlements d'emprunt ci-bas:

• Règlement 391	Centre sportif	362 300 \$
• Règlement 436	Centre de conditionnement physique	584 200 \$
		<u>946 500 \$</u>

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

042-2020

Vente 2020 – Défaut de paiement des taxes municipales.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le secrétaire-trésorier et directeur

général à transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin d'être inclus à la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes, tout dossier pour lequel il y a un solde de taxes antérieur à 2020 et supérieur à 100 \$ et pour lequel une entente satisfaisante n'aura pas été conclue, le tout suivant signification aux intéressés par courrier recommandé; et que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon et/ou M. le directeur des finances Marc Lavoie, à faire l'acquisition des propriétés sur le territoire de Saint-David-de-Falardeau qui ne recevront pas l'enchère minimale requise le jour de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et ce, pour et au nom de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des

043-2020

Entente intermunicipale d'entraide en mesure d'urgence (Sécurité civile) – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'Entente intermunicipale d'entraide en mesure d'urgence (Sécurité civile). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

044-2020

Directeur du service incendie – Entente – Municipalité de Saint-Honoré.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de la Municipalité de Saint-Honoré pour les services d'un directeur du service incendie selon les modalités discutés, soit 6 h./semaine à 40\$/h. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

045-2020

Achat de 4 habits – Pompiers.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat de 4 habits de pompiers au coût de 7 933,28 \$ pour son service incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

046-2020

Permis d'intervention – Ministère des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a occasionnellement à intervenir pour des travaux relevant de sa juridiction sur des chemins à l'entretien du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec peut permettre ce type d'intervention conditionnellement à l'obtention préalable d'un permis d'intervention lequel doit habituellement être accompagné d'un cautionnement ;

CONSIDÉRANT que dans le cas des municipalités, le ministère des Transports du Québec permet le remplacement du cautionnement exigé par une résolution.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise MM. Daniel Hudon, Marcel Paul, Yves Saulnier, Gilles Tremblay à demander, pour et au nom de la Municipalité, les permis d'intervention qui pourraient être nécessaires pour l'année 2020; et que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de considérer la présente résolution comme un cautionnement valide pour les demandes de permis d'intervention de l'année 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

047-2020

Vidange des fosses septiques – Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres public pour la vidange des fosses septiques des contribuables en 2019 ;

CONSIDÉRANT la soumission retenue:

	Sanidro
2019	132,00 \$
2020	132,00 \$
2021	132,00 \$

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres comprenait une clause de renouvellement pour 2 années.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau renouvelle, pour procéder à la vidange de fosses septiques des contribuables qui se seront inscrits au programme, la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Sanidro*, au prix unitaire de 132 \$/fosse pour 2020 et potentiellement 132 \$ pour 2021 ; que les dates d'inscription et d'exécution des travaux soient fixées respectivement du 4 mai au 10 juillet (midi) et du 13 juillet au 15 septembre 2020 et que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau défraie la différence entre les coûts de la vidange des fosses septiques et 70 \$ (132 \$ - 70 \$ = 62 \$) par fosse qui sera inscrite et vidée par l'entrepreneur à l'intérieur des dates fixées. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

048-2020

Programmation – TECQ – 2019-2023.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSIDÉRANT la résolution 334-2019 par laquelle la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptait la programmation TECQ 2019-2023 prévoyant:

• Connaissance des infrastructures	28 100 \$
• Renouvellement de conduites	<u>350 000 \$</u>
	<u>378 100 \$</u>

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de porter le volet "Connaissance des infrastructures" au montant de 40 409 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- abroge sa résolution 334-2019;

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être le seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation:

– Connaissance des infrastructures	40 409 \$
– Renouvellement de conduite	<u>350 000</u>
	390 409 \$
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1) Le 5 janvier 2020, M. Mario Gagnon, président de la Caserne de jouets Saguenay, offrant à la population, des jouets pour les familles défavorisées de notre secteur dans le cadre de leur cueillette de don de jouets.
- 2) Le 6 janvier 2020, Mme Lise Bédard, de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, avisant la Municipalité de la demande d'obtention d'un permis d'alcool déposée par L'Éternel SPA.

- 3)** Le 7 janvier 2020, Mme Geneviève Tremblay, de l'Association hockey mineur Saint-Ambroise/Falardeau, demandant à la Municipalité d'assumer les frais de 2 024,14 \$ pour l'achat de 2 des 4 buts de hockey qui sont installés en permanence à l'aréna de Saint-David-de-Falardeau, suite aux modifications majeures faites par Hockey Québec au niveau de la catégorie Novice.
- 4)** Le 9 janvier 2020, Mme Martine Boivin, du Comité régional de la Marche mondiale des femmes 2020 pour le Récif 02, demandant à la Municipalité, un appui financier pour l'organisation de cette marche qui aura lieu le 17 octobre prochain à Terrebonne.
- 5)** Le 10 janvier 2020, Mme Moïka Gagnon, de SOS stérilisation, sensibilisant la Municipalité relativement à l'adoption d'une réglementation plus sévère concernant les chats errants dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- 6)** Le 14 janvier 2020, M. Karim Senhaji, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, informant la Municipalité de son accord relativement au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées sur une portion du boulevard Martel.
- 7)** Le 15 janvier 2020, M. Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au gouvernement du Québec, informant la Municipalité de l'obtention par la Ville de Saguenay d'une subvention au montant de 1 545 758,44 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.
- 8)** Le 15 janvier 2020, Mme Cindy Coulombe, coordonnatrice pour Transports Adaptés Saguenay Nord, transmettant à la Municipalité les dates d'échéance pour les paiements relatifs à la participation municipale pour ce service au coût de 5 910,85 \$.
- 9)** Le 17 janvier 2020, Mme Martine Gauthier, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité des informations relatives aux projets dans le cadre du fonds de mise en valeur des TPI.
- 10)** Le 17 janvier 2020, Mme Christine Dufour, directrice générale de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité copie du Règlement 19-415 ayant pour objet de modifier le règlement 19-406 déclarant la compétence de la MRC du Fjord-du-Saguenay en matière de logement social pour l'ensemble des municipalités de son territoire.
- 11)** Le 21 janvier 2020, M. Mario Théberge, président de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean, transmettant à la Municipalité, copie d'une correspondance envoyée au préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, M. Gérald Savard, relative à la fiscalité foncière agricole et forestière.

- 12) Le 22 janvier 2020, Mme Dana Ades-Landy, vice-présidente principale de Québec pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, sollicitant un don de la Municipalité pour aider à favoriser et accélérer les percées en recherche médicale de calibre mondial et de promouvoir la santé, préserver la vie et favoriser le rétablissement dans toutes les collectivités au pays.
- 13) Le 23 janvier 2020, M. Sylvain Néron, propriétaire du 40, rue de Sestrières, informant la Municipalité de son intérêt à acquérir une parcelle de terrain adjacente au sien pour permettre l'agrandissement de son garage.
- 14) Le 27 janvier 2020, Mme Marie-Ève Bouchard, coordonnatrice pour le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais (MEPAC), sollicitant un appui financier de la Municipalité pour aider à la survie de cet organisme.
- 15) Le 27 janvier 2020, Mme Diane Labbé, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, informant la Municipalité que le Règlement 490 relatif à un emprunt de 1 715 733 \$ a été approuvé pour un montant de 1 627 959 \$.
- 16) Le 28 janvier 2020, Mme Isabel Auclair, directrice pour le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRÉPAS), sollicitant l'appui de la Municipalité dans le cadre de la 13^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean en adoptant une résolution proclamant les dates du 17 au 21 février 2020 comme Journées de la persévérance scolaire.
- 17) Le 29 janvier 2020, Mmes Marie-Paule Larouche et Ginette Larouche, respectivement présidente et coordonnatrice du Comptoir multiservice de Falardeau, remerciant la Municipalité pour sa contribution financière de 10 000 \$ leur permettant ainsi d'atteindre leur mission envers la communauté
- 18) Le 29 janvier 2020, Mme Christine Dufour, directrice générale de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité copie du Règlement 19-404 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de mettre en œuvre une décision rendue par la CPTAQ qui ordonne l'Exclusion d'une partie de plusieurs lots dans la municipalité de Saint-Ambroise.

049-2020

**Association hockey mineur Saint-Ambroise/Falardeau –
Achat de buts.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité informe l'Association hockey mineur Saint-Ambroise/Falardeau qu'elle acquittera l'achat de 2 buts pour le niveau Novice au coût de 2 024,14 \$ installés en permanence à l'aréna de Saint-David-de-Falardeau. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

050-2020

Transports Adaptés Saguenay Nord – Participation municipale.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte le coût de sa participation, payable en 4 versements égaux, pour le service de transport adapté au mont de 23 643,39 \$ pour l'année 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

051-2020

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2020.

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12,1 % pour les garçons et 6,3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau déclare les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire; appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés; et de faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

052-2020

Analyse de vulnérabilité – Prises d'eau potable.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte les propositions de la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. pour la production d'un rapport concernant l'analyse de la vulnérabilité de la prise d'eau de surface du Valinouët au coût de 10 980 \$ (taxes en sus) ainsi que pour les puits de captage du secteur village au coût de 7 480 \$ (taxes en sus). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

053-2020

Division en districts électoraux – Reconduction.

CONSIDÉRANT que la division du territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau respecte les articles 9, 11 et le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division en districts électoraux que celle de l'élection générale tenue en novembre 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

054-2020

Acceptation des comptes – Au 3 février 2020.

Il est proposé par par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

37827 - WSP Canada	2 012,06 \$
37828 - Paul, Marcel M.	143,05
37829 - Bell mobilité inc.	493,72
37830 - Dépanneur St-David enr.	576,14
37831 - Fonds non publics BFC Bagotville	220,00
37832 - Hydro Québec	13 743,28
37833 - Vidéotron S.E.N.C.	142,11
37834 - Annulé	0,00
37835 - Brasseries Labatt du Canada	552,68
37836 - Dépanneur St-David enr.	424,95
37837 - Club de compétition Le Valinouët	500,00
37838 - École St-David	1 500,00

37839 -	Fondation de ma vie	100,00
37840 -	Hydro Québec	9 139,21
37841 -	Transports Adaptés Saguenay Nord	5 910,84
37842 -	9190-0738 Québec inc.	2 529,45
37843 -	Association des propriétaires du village alpin	1 566,50
37844 -	Club Caribou-Conscrits inc.	5 000,00
37845 -	Comité de la pêche blanche	1 593,00
37846 -	Déneigement H.P. Grenon inc.	716,67
37847 -	Dépanneur St-David enr.	490,80
37848 -	Hydro Québec	7 551,69
37849 -	JRM excavations	70 069,64
37850 -	JRM excavations	6 896,67
37851 -	Leucan	3 000,00
37852 -	Ministre des finances	1 201,49
37853 -	MRC du Fjord-du-Saguenay	1 500,00
37854 -	Tremblay, Benoît M.	125,00
37855 -	Valineige SA	28 235,47
37856 -	Bell Canada	64,39
37857 -	Campagna-Lejeune, Maxime M.	131,84
37858 -	Chevaliers de Colomb	1 366,51
37859 -	Vidéotron S.E.N.C.	236,20
37860 -	ADT Canada inc.	360,48
37861 -	Allard, Francine Mme	392,51
37862 -	Archambault	916,03
37863 -	Astus inc.	165,56
37864 -	Autolook inc.	133,09
37865 -	Caouette informatique inc.	2 232,18
37866 -	Capitale gestion financière	31,80
37867 -	CRSBP Saguenay-Lac-Saint-Jean	13 874,96
37868 -	Annulé	0,00
37869 -	Centre du Bricoleur (Le)	950,84
37870 -	Cimco réfrigération	1 943,08
37871 -	Conseil régional de la culture SLSJ	100,00
37872 -	Courrier paroissial du Royaume inc.	310,48
37873 -	Déneigement H.P. Grenon inc.	2 730,66
37874 -	Distribution Marcel et fils	112,45
37875 -	E.J. Turcotte inc.	6 671,31
37876 -	Émond, Lynda Mme	138,40
37877 -	Encreco inc.	620,81
37878 -	Entreprise d'électricité Sirois inc.	206,95
37879 -	Excavation Claude Larouche inc.	1 812,77
37880 -	Extermination Tremblay et Lemieux inc.	146,60
37881 -	Filtre Saglac inc.	158,67
37882 -	Gesticonfort inc.	1 373,72
37883 -	Gromec inc.	45,76
37884 -	Hudon, Daniel M.	504,46
37885 -	L'Imprimeur	334,58
37886 -	Intermec sports	29,84
37887 -	Inter-Lignes	62,44
37888 -	Intéral	603,62
37889 -	K+S sel Windsor ltée	1 731,96
37890 -	Lessard, Tremblay, notaires	2 593,50
37891 -	Maltais,Lévis M.	1 200,00

37892 - Maxi metal (1983) inc.	125,41
37893 - Ministère du Revenu du Québec	26 195,77
37894 - Morissette, Catherine Mme	30,23
37895 - MRC du Fjord-du-Saguenay	20 414,71
37896 - Municipalité de Saint-Honoré	9 689,81
37897 - Norda Stelo	12 841,22
37898 - Nutrinor	13,43
37899 - Orizon mobile	2 283,69
37900 - Pompe Saguenay	417,58
37901 - Produits B.C.M. Itée	1 838,07
37902 - Produits sanitaires Lépine inc.	986,17
37903 - Le Progrès, Le Quotidien	1 104,91
37904 - Protection incendie Viking inc.	339,18
37905 - Raymond Munger (1983) inc.	1 957,08
37906 - Receveur général du Canada	10 243,99
37907 - Régie des matières résiduelles	352,63
37908 - Sécal instruments inc.	415,34
37909 - Sécuor inc.	58,60
37910 - Serrurier Y.C. Fillion inc.	5,75
37911 - Services Matrec	4 093,41
37912 - Servitrol (1994) enr.	495,43
37913 - Signé Karine Fleuriste inc.	125,00
37914 - Société canadienne des postes	2 791,45
37915 - S.P.I. sécurité inc.	21,98
37916 - SSQ, société d'assurance-vie inc.	7 683,53
37917 - Station service Mercier et frères inc.	2 088,57
37918 - Stef loisir mécanique	241,27
37919 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	5 007,83
37920 - Usinage Z.M.M. inc.	371,66
37921 - WSP Canada inc.	2 012,06

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 30).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**